



Centre communal d'action sociale

☎ 04.94.01.56.80 ou 72 postes 203, 204 ou 202

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE CERTIFICAT MEDICAL 2020

(à joindre au contrat et à faire compléter par votre médecin)

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M.....

Et précise que :

- Il/elle ne doit suivre aucun régime alimentaire (1),
- Il/elle doit suivre le régime alimentaire suivant (1) :

Sans sel,

Sans sucre, « pauvre en sucres ajoutés » .

Le portage de repas à domicile ne peut être assuré pour les autres intolérances alimentaires.

A LA CRAU, le

Signature et cachet du Médecin

(1) cocher la case correspondante.